

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021**  
**Rapporteur :**  
**Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021  
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Transports collectifs - aménagement de deux arrêts de cars sur la D785**

**La convention a pour objet de définir l'opération d'aménagement de deux arrêts de car sur le domaine public routier départemental (D785, commune de Briec).**

\*\*\*

La ligne régulière n°12 du réseau QUB (Briec-Quimper) sera réorganisée à partir de septembre 2021. Celle-ci permettra de desservir la zone d'activité de Lumunoc'h ; le centre commercial de Briec et la partie sud de la commune.

Afin de créer un arrêt sécurisé et accessible aux personnes à mobilité réduite dans le secteur de « Gurvalé », Quimper Bretagne Occidentale a sollicité le conseil départemental du Finistère afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine public routier départemental (RD 785).

Quimper Bretagne Occidentale assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux. Le montant prévisionnel est évalué à 32 229,75 € HT.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention d'aménagement de deux points d'arrêt de cars sur le domaine public routier départemental (D785, commune de Briec).